

L'ARCHÉOLOGIE À BORDEAUX

Véritable vivier d'idées pour l'archéologie, la région Aquitaine présente de multiples atouts donnant du sens à l'élaboration de projets à forte valeur ajoutée autour de son héritage culturel et matériel. En effet, le patrimoine régional de par sa richesse ouvre un terrain de jeu privilégié pour les chercheurs avec par exemple : les Grottes de Lascaux en Dordogne, Saint Seurin, le Palais Gallien à Bordeaux...

Sélectionné parmi les lauréats des investissements d'avenir, le LabEx LaScArBx porte l'excellence en archéologie à Bordeaux. Ce laboratoire d'excellence unique en France est dédié aux sciences archéologiques et regroupe 300 chercheurs autour de disciplines variées (épigraphie, préhistoire, imagerie 3D, géologie...).

LE PROJET MoDAq

L'objet de l'étude porte sur un élément central de la recherche en archéologie : la **datation**.

Les chercheurs impliqués dans le projet ont pour objectif de développer une technologie unique et innovante, via un procédé de datation qui s'avère d'usage plus général que le Carbone 14 et dans certains cas également plus précis.

La recherche méthodologique et archéologique portera sur la **datation des mortiers de construction par luminescence optiquement stimulée (OSL) issus d'édifices aquitains**.

Basée sur le fait que les mortiers constituent des matériaux témoins très représentatifs de la chronologie de l'édification, cette recherche permettra de développer de manière concrète une technologie nouvelle déclinable pour l'avenir.

Le **projet MoDAq** est la mise à l'épreuve du concept. Il permettra de produire des nouveaux résultats pour confirmer la méthode à l'international.

Le **laboratoire IRAMAT** se place au **2^{ème} rang mondial de l'activité scientifique sur la datation par luminescence** grâce à son parc instrumental unique et l'exploration de nouveaux champs chronologiques.

Les édifices en cours d'études en 2016 : **crypte de la collégiale Saint Seurin (Bordeaux), Chapelle Saint Jean-Baptiste de la Cité (Périgueux)**. Puis viendra **l'abside paléochrétienne de Notre Dame de la Place (Bordeaux), la crypte de Sainte Quitterie (Aire sur l'Adour), des Eglises rurales (Sérignac et Gironde sur Dropt)**.

Ces édifices ont été choisis en raison de leur importance patrimoniale et archéologique (**Chemins de Saint Jacques, patrimoine de l'UNESCO**).

Le travail de la post-doctorante spécialiste qui a été recrutée (Petra Urbanova) consiste à développer et consolider la méthode de datation par OSL monograin des mortiers de chaux. En plus du travail technique sur le terrain et en laboratoire, elle organise les revues de synthèse, rédige (ou co-rédige) des articles scientifiques dans des revues de rang international...

Les résultats seront présentés lors du **séminaire international** (une vingtaine de conférences, une quarantaine d'intervenants) **prévu pour 2017 sur l'archéométrie des mortiers de construction qui sera organisé à Bordeaux**.

Ce projet repose sur le financement d'un post-doctorant pour une période de 2 ans. La première année du projet a été financée par le **Conseil Régional** et l'objectif est de financer la deuxième année.

DEVENIR MÉCÈNE...

- Conserver le positionnement d'excellence de Bordeaux en archéologie
- Faire rayonner à l'international l'université de Bordeaux
- Mettre en valeur le patrimoine régional
- Mieux comprendre l'histoire des monuments pour mieux les préserver
- Soutenir la recherche et l'innovation en archéologie



FAITES UN DON*



Soutenez l'excellence en archéologie du LaScArBx grâce à votre don à la fondation Bordeaux Université :

En ligne :

<http://www.fondation.univ-bordeaux.fr/don>

Par courrier :

Envoyez un chèque du montant du don à l'ordre de la fondation Bordeaux Université, en indiquant également vos coordonnées ainsi que « projet MoDAq ».

fondation Bordeaux Université

166 cours de l'Argonne
33000 Bordeaux France
Tel: +33 (0)5 40 00 67 93

fondation@univ-bordeaux.fr
www.fondation.univ-bordeaux.fr
Contact Fundraising: Suzanne Poitou



* Au titre de l'impôt sur le revenu (IRPP), votre don est réductible à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable (don à effectuer avant le 31 décembre) - Au titre de l'impôt sur la fortune (ISF), 75% du don versé peut être réduit directement de l'impôt dû dans la limite de 50 000€ - Le don de votre entreprise est réductible à hauteur de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires (art.238 bis du C.G.I.). Lorsque le montant de la défiscalisation est supérieur à 0,5%, l'excédent peut être reporté sur les 5 exercices suivants.